



RAPPORT SUR LES
OPÉRATIONS EFFECTUÉES
EN VERTU DE LA *LOI*
SUR L'ACCORD PORTANT
CRÉATION DE LA BANQUE
EUROPÉENNE POUR
LA RECONSTRUCTION
ET LE DÉVELOPPEMENT

2004



RAPPORT SUR LES
OPÉRATIONS EFFECTUÉES
EN VERTU DE LA *LOI*
SUR L'ACCORD PORTANT
CRÉATION DE LA BANQUE
EUROPÉENNE POUR
LA RECONSTRUCTION
ET LE DÉVELOPPEMENT

2004

Préparé par
la Direction des finances
et des échanges internationaux
Mars 2005



On peut obtenir des exemplaires supplémentaires en s'adressant au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
300, avenue Laurier Ouest, tour Ouest, pièce P-135
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

Également accessible sur Internet à l'adresse
www.fin.gc.ca

This publication is also available in English.

N° de cat. : F1-29/2004F
ISBN 0-662-79207-6

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Avantages de l'adhésion.....	6
Rôle et mandat de la BERD.....	7
Faits saillants de l'économie en 2004	8
Russie	10
Autres pays de la CEI	10
Europe centrale	11
Europe du Sud-Est.....	13
Rapport sur la transition de 2004	15
Résultats financiers de 2004.....	16
Changements institutionnels.....	17
Initiative pour les pays en début de transition.....	17
Développement du secteur privé	18
Activités dans le secteur financier	19
Environnement	20
Infrastructure municipale et environnementale	22
Investissements dans le secteur de l'énergie	23
Faire échec à la corruption et combler les lacunes en matière de gouvernance	25
Améliorer la transparence, la reddition de comptes et la gouvernance des institutions.....	26
Favoriser les partenariats	27
Ressources humaines	28
Priorités du Canada en 2004	28
Gestion des intérêts du Canada	29
Intérêts commerciaux canadiens	32
Prochains défis.....	35

Annexes

1. Activités financières de la Banque.....	39
2. Pour faire affaire avec la BERD	44
3. Membres de la BERD au 31 décembre 2004.....	45

INTRODUCTION

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la « BERD » ou la « Banque ») a été fondée en 1991. Elle a pour mandat de faciliter le passage à l'économie de marché dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe du Sud-Est de même que dans les républiques de l'ancienne Union soviétique¹, et de favoriser l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays qui s'engagent à respecter les principes fondamentaux de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché (voir à l'annexe 3 la liste des 27 pays où opère la BERD).

La BERD se démarque des autres banques multilatérales de développement par quatre traits particuliers. Premièrement, elle met résolument l'accent sur le secteur privé et sur l'aide à la transition d'une économie dont la planification est centralisée à une économie de marché stable. En vertu de sa charte, la Banque doit consacrer au moins 60 % de ses engagements financiers au secteur privé ou à des entreprises d'État mettant en œuvre un programme de privatisation au chapitre de la propriété et du contrôle. Deuxièmement, elle accorde une importance particulière à la promotion des institutions démocratiques et des droits de la personne dans les pays où elle opère. Troisièmement, bien que les autres banques multilatérales de développement prennent des engagements concernant la viabilité environnementale de leurs projets, seule la BERD prend à cet égard des engagements explicites, conformément aux articles de l'Accord portant sa création. Quatrièmement, elle n'octroie pas de financement à des conditions de faveur.

La Banque s'efforce d'aider les 27 pays où elle opère à mettre en œuvre des réformes économiques structurelles et sectorielles, en tenant compte des besoins particuliers des pays qui en sont à diverses étapes du processus de transition. Plus particulièrement, ses activités à l'égard du secteur privé sont surtout axées sur la restructuration des entreprises, notamment le renforcement des institutions financières, et sur le développement de l'infrastructure dont a besoin le secteur privé. La BERD compte 62 membres : 60 pays, l'Union européenne (UE) et la Banque européenne d'investissement (voir à l'annexe 3 la liste des membres).

Le Canada est le huitième membre en importance de la Banque (ex æquo avec l'Espagne), étant précédé des autres pays du Groupe des Huit (G-8). La participation officielle du Canada est autorisée par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, promulguée en février 1991. Aux termes de l'article 7 de la Loi :

¹ En 2004, les gouverneurs ont voté en faveur de l'ajout de la Mongolie aux pays où la Banque opère, compte tenu de ses liens étroits avec l'ancienne Union soviétique et de sa longue tradition d'économie à planification centralisée. Ce processus ne sera pas achevé tant que tous les membres n'auront pas adopté la modification nécessaire de leur loi nationale régissant leurs rapports avec la Banque.

Le ministre [des Finances] fait déposer devant chaque chambre du Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celle-ci ne siège pas, dans les trente jours de séance ultérieurs, un rapport d'activité pour l'année civile précédente contenant un résumé général des opérations effectuées sous le régime de la présente loi, y compris des éléments concernant le développement durable au sens de l'article 2 de l'Accord et les droits de la personne.

Conformément à cette exigence, le présent rapport passe en revue les activités et les opérations de la Banque en 2004.

AVANTAGES DE L'ADHÉSION

En sa qualité de grand pays commerçant, le Canada s'intéresse à la paix et à la stabilité à l'échelle mondiale, un objectif auquel contribue l'intégration de l'Europe centrale, de l'Europe du Sud-Est et de l'ancienne Union soviétique à l'économie et aux institutions mondiales. En favorisant la poursuite de la réforme politique et économique dans la région, la BERD contribue à l'intégration de celle-ci à l'économie mondiale de même qu'à sa stabilité.

Le ministre des Finances est un gouverneur de la Banque, et il désigne l'un des 23 administrateurs au conseil d'administration. Le Canada peut ainsi exercer une influence de haut niveau sur les décisions que prend la BERD en matière d'investissement dans la région et sur les politiques de transition pour les pays concernés. La BERD offre également des débouchés commerciaux au secteur privé canadien, et elle soutient la diversification des marchés internationaux pour les entreprises canadiennes.

Les détails de la participation financière du Canada à la BERD se trouvent à l'annexe 1.

La BERD

- favorise la transition des anciennes économies à planification centralisée de l'Europe centrale, de l'Europe du Sud-Est et des républiques de l'ancienne Union soviétique vers l'économie de marché;
- fait la promotion de l'entreprise privée en consacrant au moins 60 % de ses ressources à des projets du secteur privé et le reste, à des projets commercialement viables du secteur public qui favorisent le développement du secteur privé;
- mène ses activités uniquement dans les pays qui s'engagent à respecter les principes de la démocratie multipartite, du pluralisme et de l'économie de marché;
- fait la promotion d'un développement durable et respectueux de l'environnement;
- est financièrement autonome.

RÔLE ET MANDAT DE LA BERD

Les activités de la BERD visant à appuyer la transition vers une économie de marché reposent sur trois principes : l'optimisation de l'effet de la transition, l'additionnalité et le recours à de saines pratiques bancaires. Sont admissibles à une aide financière les projets qui permettent d'élargir et d'améliorer les marchés, qui aident à mettre sur pied les institutions nécessaires au soutien d'une économie de marché et qui font la démonstration et la promotion de compétences axées sur les marchés et de saines pratiques commerciales. L'aide accordée par la BERD doit s'ajouter au financement provenant d'autres sources, et non s'y substituer, de manière à optimiser la contribution de la Banque au processus de transition. Enfin, les projets de la Banque doivent reposer sur de saines pratiques bancaires, démontrant ainsi aux investisseurs privés que la région offre des rendements intéressants. Le respect de saines pratiques bancaires contribue également au maintien de la viabilité financière de la BERD, et donc à son attrait auprès du secteur privé à titre de co-investisseur.

La Banque favorise la transition économique dans les pays où elle effectue des opérations, en faisant fonction de catalyseur qui maximise le financement offert au secteur privé. Les besoins financiers de ces pays ne peuvent être entièrement comblés par des sources de financement bilatérales ou multilatérales officielles, et bon nombre d'investisseurs étrangers privés hésitent à investir dans la région, et surtout dans les républiques d'Asie centrale. En offrant une structure générale dans le cadre de laquelle une vaste aide financière peut être constituée pour les investissements du secteur privé, la BERD joue un rôle de catalyseur dans la mobilisation de capitaux. En 2004, chaque euro investi par la BERD a permis de mobiliser 2,1 euros de crédit additionnel auprès du secteur privé et d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux². Le cofinancement commercial mobilisé par la BERD a atteint un nouveau sommet de 3,5 milliards d'euros en 2004, une hausse de 34 % par rapport au record précédent enregistré en 2003.

Les projets de la Banque ont une double utilité. Non seulement appuient-ils directement le passage d'une économie dirigée à une économie de marché dans les pays où opère la BERD, mais ils donnent un signal aux investisseurs nationaux et étrangers. À l'instar de la Société financière internationale du Groupe de la Banque mondiale, la BERD doit exercer ses activités sur une base purement commerciale et intéresser des sociétés au moyen de projets rentables, non de subventions.

² Au 31 décembre 2004, un euro valait 1,629 2 dollar canadien.

FAITS SAILLANTS DE L'ÉCONOMIE EN 2004

La plupart des économies en transition ont affiché une croissance en 2004, assortie d'une augmentation rapide des prêts bancaires intérieurs qui a stimulé l'investissement et la consommation. La plupart des pays de la région ont continué d'obtenir de bons résultats comparativement à d'autres économies de marché émergentes. Toutefois, les pays les plus pauvres de la Communauté des États indépendants (CEI)³ continuent de faire exception : le processus de réforme continue d'accuser du retard et l'incertitude a encore des effets dissuasifs sur les investisseurs intérieurs et étrangers.

La transition vers l'économie de marché s'est poursuivie dans la plupart des pays où opère la BERD. Le Bélarus, le Turkménistan et l'Ouzbékistan constituent l'exception, le processus de réforme ayant cessé en grande partie de progresser dès le début de la transition. Les résultats de l'exercice annuel d'évaluation des principaux indicateurs de transition sont récapitulés dans le tableau de la page suivante.

³ La CEI regroupe les pays suivants : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, le Kazakhstan, la Moldavie, l'Ouzbékistan, la république kirghize, la Russie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ukraine.

Progrès de la transition dans les pays où opère la BERD

Pays	Population au milieu de 2004 (millions)	Part du PIB privé au milieu de 2004 (estimations de la BERD) (%)	Entreprises			Marchés et échanges			Institutions financières			Infrastructure
			Privatisation sur une grande échelle	Privatisation sur une petite échelle	Gouvernance et restructuration	Libéralisation des prix	Système du commerce et des échanges	Politique de la concurrence	Réforme des banques et libéralisation des taux d'intérêt	Marchés de valeurs financières non bancaires	Réforme de l'infrastructure	
Albanie	3,2	75	2+	4	2	4+	4+	2▲	3-▲	2-	2	
Arménie	3,1	75▲	3+	4▲	2+	4+	4+	2	2+	2	2+	
Azerbaïdjan	8,3	60	2	4-	2+	4	4-	2	2+	2-	2	
Bélarus	9,9	25	1	2+	1	3-	2+	2	2-	2-	1+	
Bosnie-Herzégovine	3,8	50	2+	3	2	4	4-	1	3-▲	2-	2+	
Bulgarie	7,8	75	4▲	4-	3-	4+	4+	2+	4-▲	2+	3▲	
Croatie	4,4	60	3+	4+	3▲	4	4+	2+	4▲	3-	3▲	
Estonie	1,4	80	4	4+	3+	4+	4+	3-	4▲	3+	3+	
Ex-République Yougoslave de Macédoine	2,0	65▲	3+▲	4	2+	4	4+	2	3-	2▲	2	
Géorgie	4,6	65	3+	4	2	4+	4+	2	3-▲	2-	2+	
Hongrie	10,0	80	4	4+	3+	4+	4+	3	4	4-	4-	
Kazakhstan	14,4	65	3	4	2	4	3+	2	3	2+	2+	
Lettonie	2,3	70	4-	4+	3	4+	4+	3-	4-	3	3	
Lituanie	3,5	75	4-	4+	3	4+	4+	3	3	3	3-	
Moldavie	4,3	50	3	3+	2-	4-	4+	2	3-▲	2	2	
Pologne	38,3	75	3+	4+	3+	4+	4+	3	3+	4-	3+	
République kirghise	4,8	75▲	4-▲▲	4	2	4+	4+	2	2+	2	2-▲	
République slovaque	5,4	80	4	4+	3	4+	4+	3	2+	4-	3-	
République tchèque	10,3	80	4	4+	3+	4+	4+	3	4-	3-	3+	
Roumanie	21,7	70▲	4-▲	4-	2	4+	4+	2+	3▲	2	3+▲	
Russie	144,9	70	3+	4	2+	4	3+	2+	2	3-	3-▲	
Serbie-Monténégro	8,3	50	2+	3+▲	2	4	3+	1	2+	2	2	
Slovénie	2,0	65	3	4+	3	4	4+	3-	3+	3-	3	
Tadjikistan	6,5	50▲	2+	4-	2-	4-	3+	2-	2▲	1	1+	
Turkménistan	6,0	25	1	2	1	3-	1	1	1	1	1	
Ukraine	48,4	65	3	4	2	4	3	2+	2+	2+	2	
Ouzbékistan	26,0	45	3-	3	2-	3-	2-	2-	2-	2	2-	

Nota – La classification des indicateurs de transition utilise une échelle de 1 à 4, où 1 signifie que les réformes ont peu progressé, voire pas du tout, et 4 signifie qu'il existe une économie de marché. Le pays qui obtient la note 4+ a mis en place des normes et atteint des résultats qui se comparent à ce que l'on retrouve dans les pays industrialisés les plus avancés. Les flèches verticales (▲) indiquent une variation par rapport à l'année précédente. Une flèche indique un mouvement d'un point (de 4 à 4+, par exemple), et deux flèches un mouvement de deux points.

Source : BERD, *Transition Report* de 2004

Russie

On estime que le taux de croissance économique de la Russie a ralenti pour s'établir à 7,1 % en 2004, une baisse par rapport au niveau de 7,3 % de 2003. Les moteurs de cette croissance demeurent le prix élevé du pétrole, l'augmentation des volumes d'exportation de pétrole et un investissement accru, principalement dirigé vers le secteur de l'énergie. Les revenus fiscaux élevés provenant des secteurs du pétrole et du gaz ont entraîné un cinquième excédent budgétaire de suite en 2004 et ont permis au fonds de stabilisation du pétrole d'atteindre l'équivalent de 19 milliards de dollars américains avant la fin de l'année.

La politique monétaire demeure orientée vers le double objectif de réduire l'inflation et de limiter l'appréciation réelle du rouble. La banque centrale a continué d'intervenir activement dans le marché des changes en 2004, ce qui a permis aux autorités russes de hausser leurs réserves de change à un sommet de 125 milliards de dollars américains à la fin de 2004. Les difficultés à absorber cette accumulation rapide des réserves ont toutefois entraîné une poussée de la croissance monétaire qui a elle-même contribué à un taux d'inflation plus élevé que prévu. L'inflation selon l'indice des prix à la consommation à la fin de l'année 2004 se chiffrait à 11,7 %, bien au-dessus de la fourchette-cible officielle de 8 % à 10 % fixée initialement.

On craint de plus en plus que le boum pétrolier en Russie commence à s'essouffler. Ces craintes ont amené les autorités russes à ramener leurs prévisions de croissance à 5,8 % pour 2005. De façon à promouvoir une croissance plus viable, la Russie doit diversifier son économie à l'aide de réformes pour stimuler l'investissement dans les secteurs autres que celui de l'énergie et pour assainir de façon générale le climat d'investissement. Le climat d'investissement en Russie a été assombri en 2004 par la crainte d'interventions croissantes de l'État dans l'économie, déclenchée par l'affaire de Loukos. Les craintes exprimées au sujet du climat des affaires en Russie ont contribué à des sorties nettes de capitaux de 7,8 milliards de dollars américains en 2004, soit le quadruple des sorties de 2003. À moins que des réformes structurelles permettent à d'autres secteurs de l'économie de se développer, la dépendance de la Russie à l'égard des exportations de ressources naturelles s'intensifiera, et la croissance économique continuera de fluctuer au gré des cours du pétrole et des autres matières premières.

Autres pays de la CEI

Les autres pays exportateurs de pétrole faisant partie de la CEI ont maintenu une croissance économique vigoureuse en 2004, causée en grande partie par les prix élevés du pétrole et par la hausse des investissements fixes dans les secteurs d'exploitation des ressources naturelles. Le Kazakhstan a connu la croissance économique la plus forte parmi les pays exportateurs de pétrole de la CEI en 2004, avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) estimée à 9,4 %, principalement attribuable à l'expansion des investissements qui s'est maintenue dans les secteurs liés au pétrole et au gaz. L'Azerbaïdjan a aussi

maintenu son élan de croissance vigoureuse, dont le taux s'est établi à 7,8 % en 2004, alimenté par la construction du pipeline Baku-Tbilisi-Ceyhan, qui entrera en fonction au milieu de 2005.

Plusieurs autres pays de la CEI ont aussi profité de prix élevés des produits de base non rattachés au pétrole. Il s'agit notamment de l'Ukraine (acier), du Tadjikistan (aluminium), de la république kirghise (or) et de l'Ouzbékistan (or). Les prix élevés des produits de base ont aussi eu des effets positifs indirects sur d'autres secteurs de l'économie, comme ceux des services et de la construction. Malgré la crise politique qu'elle a connue en fin d'année, l'Ukraine a enregistré une croissance du PIB réel estimée à 12,0 % en 2004, soit plus que les 9,4 % de 2003. Des mesures décisives devront toutefois être adoptées pour abaisser le taux d'inflation supérieur à 10 % et les importantes augmentations des dépenses de l'État, afin de pouvoir composer avec les tensions croissantes qui s'exercent sur l'économie. En 2004, les taux de croissance au Tadjikistan, dans la république kirghise et en Ouzbékistan ont tous été supérieurs à ceux de l'année précédente, bien que le revenu par habitant dans ces pays demeure très bas par rapport à celui des autres pays de la CEI.

Les réformes devront aborder en priorité la morosité du climat d'investissement et la faiblesse des institutions, pour que ces pays puissent maintenir une forte croissance à moyen et à long termes.

Europe centrale⁴

Les économies d'Europe centrale ont connu en 2004 une croissance moyenne de 4,9 %, en hausse par rapport aux 3,8 % affichés en 2003, surtout sous l'effet de la demande intérieure et, de plus en plus, d'une expansion des exportations.

En 2004, les pays baltes ont continué d'afficher une solide croissance, menée par la Lettonie, qui a connu une croissance de 8,5 % pour une deuxième année de suite. Tous les pays d'Europe centrale ont affiché une importante croissance du PIB réel en 2004. En particulier, la croissance en Pologne est passée de 3,8 % en 2003 à 5,4 % en 2004, grâce aux exportations et aux investissements. La Hongrie a également affiché une croissance intéressante, le taux passant de 2,9 % en 2003 à 4,0 % en 2004.

La conjoncture économique dans l'ensemble de la région a contribué à la diminution des déficits publics, ramenés d'une moyenne de 3,6 % du PIB en 2003 à 3,2 % en 2004. Plusieurs grands pays d'Europe centrale n'ont toutefois pas réussi à assurer le contrôle de leur situation budgétaire. Ainsi, les déficits budgétaires exprimés en pourcentage du PIB sont demeurés élevés en Hongrie (5,6 %), en Pologne (5,4 %) et en République tchèque

⁴ Comprend la Hongrie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque, la Slovénie ainsi que les trois pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie).

(3,4 %), et nécessiteront de plus amples efforts de consolidation financière. Afin de satisfaire aux critères de Maastricht au titre de l'union monétaire (pour adhérer à la zone de l'euro), ces pays doivent, entre autres choses, ramener leur déficit public à 3 % du PIB ou moins.

Le déficit moyen du compte courant des pays d'Europe centrale est demeuré à 5,8 % du PIB en 2004. Les niveaux élevés de l'investissement et de la consommation, stimulés par un marché du crédit en plein essor (surtout le crédit à la consommation), ont créé une demande soutenue d'importations.

Par suite d'une baisse marquée, de 6,6 % du PIB en 2002 à 2,4 % du PIB en 2003, l'investissement étranger direct (IED) semble avoir augmenté très légèrement en 2004. En Hongrie et en Pologne, les influx d'IED ont été remplacés par des investissements de portefeuille moins stables, qui ont accru leur vulnérabilité aux inversions soudaines des flux de capitaux. La baisse des influx nets d'IED témoigne de la fin de grandes ententes de privatisation comme sources d'IED, et du fait qu'il est de plus en plus difficile d'attirer des investissements en installations nouvelles.

Accession à l'Union européenne

L'année 2004 a constitué une étape décisive dans la brève histoire de la BERD, 8 des 27 pays où la Banque opère ayant adhéré à l'Union européenne (UE) le 1^{er} mai (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovaquie). À mesure que le processus de transition avançait en Europe centrale, la Banque a commencé lentement à déplacer ses opérations vers les pays moins avancés dans le processus de transition, surtout au moment où elle commence à mettre en œuvre l'initiative pour les pays en début de transition⁵, récemment approuvée. Conformément à ses principes d'optimisation de l'effet de la transition, d'additionnalité et de recours à de saines pratiques bancaires, la BERD a aussi recentré ses opérations dans les pays où la transition est avancée. Les bénéficiaires des opérations de la BERD dans ces pays sont désormais en majorité des petites et des moyennes municipalités qui ne peuvent obtenir de fonds ailleurs sans garantie de l'État et des petites et moyennes entreprises qui ont besoin de capitaux propres ou d'un financement commercial à plus long terme à des conditions raisonnables. Le cofinancement avec des fonds structurels de l'UE figure également parmi les activités de la Banque dans les nouveaux pays de l'UE.

⁵ Parmi les pays où la transition est avancée, mentionnons la Croatie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovaquie. Les pays en début de transition sont les sept pays les plus pauvres où la Banque opère : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie, la République kirghise, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan. Les pays en milieu de transition incluent le reste des pays où la BERD opère, à l'exclusion de la Russie. La BERD considère que la Russie est dans une classe à part.

Europe du Sud-Est⁶

Une stabilité politique accrue, quoique toujours fragile dans certains cas, et les perspectives d'accession à l'UE de la Bulgarie (en 2007), de la Roumanie (en 2007) et de la Croatie (les négociations entourant son accession doivent commencer en avril 2005) stimulent la réforme structurelle et la croissance économique en Europe du Sud-Est.

La croissance moyenne du PIB réel a été portée de 4,4 % en 2003 à 5 % en 2004. La croissance en Albanie et en Roumanie a été particulièrement vigoureuse (6,2 % et 8,0 % respectivement). Seule l'ex-République Yougoslave (ERY) de Macédoine (2,5 %) accuse un retard dans la région, en partie en raison d'influx nets toujours faibles d'IED par habitant.

Partout dans la région, la croissance rapide du PIB réel a été associée à l'expansion des prêts bancaires (les prêts bancaires intérieurs ont augmenté de 23 % en 2003), ce qui a haussé les niveaux de consommation. Le crédit a connu une expansion particulièrement rapide en Bulgarie et en Roumanie. Une croissance excessive du crédit peut toutefois créer des vulnérabilités dans le secteur financier et entraîner des répercussions éventuelles sur la solvabilité des secteurs publics et des entreprises et sur la stabilité des taux de change. Ce type de situation a d'ailleurs suscité dans plusieurs pays l'imposition de règles plus sévères sur le crédit bancaire.

Le déficit de l'ensemble des administrations publiques s'est établi en moyenne à moins de 3 % du PIB en 2004, l'Albanie et la Croatie étant les seuls pays à afficher un déficit budgétaire supérieur. À l'opposé, l'ex-République Yougoslave de Macédoine a réussi à réduire son déficit à environ 1 % du PIB, faisant suite à une importante consolidation budgétaire.

Le déficit du compte courant a conservé son ampleur partout dans la région, s'établissant en moyenne à 8,8 % du PIB. En Bulgarie, ce déficit est demeuré supérieur à 8 % en raison de la flambée de la consommation stimulée par le crédit.

À l'opposé de l'Europe centrale, l'IED net dans les pays d'Europe du Sud-Est est demeuré à des niveaux élevés jamais atteints pour la deuxième année consécutive. Cet investissement a surtout été généré par de grands contrats de privatisation. L'augmentation des influx nets d'IED – et la diminution simultanée des flux en Europe centrale – résulte aussi en partie du déménagement d'activités commerciales en Europe du Sud-Est par les investisseurs européens, qui désirent profiter de coûts de main-d'œuvre et de taux d'imposition moins élevés que dans certains pays d'Europe centrale.

⁶ L'Europe du Sud-Est comprend l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-République Yougoslave de Macédoine, la Roumanie et la Serbie-Monténégro.

La collaboration entre la BERD et le Canada en Europe du Sud-Est

En réaction à la crise qui a éclaté au Kosovo en 1999, la BERD a mis au point le plan d'action pour l'Europe du Sud-Est (SEEAP), dont l'objet est de promouvoir l'investissement et de faciliter le relèvement économique de la région. Les pays admissibles sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-République Yougoslave de Macédoine, la Roumanie et la Serbie-Monténégro.

Aux termes du SEEAP, les investissements de la BERD doivent viser l'élaboration d'approches commerciales relativement à l'infrastructure (p. ex., télécommunications, aéroports, municipalités et environnement) et l'essor des petites et moyennes entreprises et des microentreprises ainsi que du secteur financier. Cette démarche est adaptée aux défis que pose la transition dans la région : une infrastructure qui s'effrite, des actifs industriels insuffisants, des banques petites et fragiles pour la plupart, et des problèmes profonds rattachés à une gouvernance déficiente.

Jusqu'ici le Canada s'est engagé à verser, par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), 18 millions de dollars à l'appui des activités du SEEAP de la BERD. La contribution totale du Canada appuie l'aide technique et le financement conjoint relatif à la préparation et à la mise en œuvre de projets, les services consultatifs et le renforcement des capacités. L'aide du Canada contribue aux efforts de la BERD et de la communauté internationale à l'appui du processus de transition et de la stabilité dans la région.

L'ACDI a prévu en 2000 un engagement total de 12 millions de dollars dans la première phase du Fonds de collaboration pour l'Europe du Sud-Est (CFSEE) de l'ACDI et de la BERD, dont 2 millions ont été affectés au Fonds spécial pour la région des Balkans (BRSF) pour soutenir les efforts de reconstruction au lendemain du conflit survenu dans cette région. Le montant total (12 millions) a été réservé à 36 projets approuvés par l'ACDI – 26 pour le BRSF et 10 pour le CFSEE de l'ACDI et de la BERD.

En mars 2003, la deuxième étape du CFSEE, évaluée à 6 millions de dollars, a été lancée. Elle s'appuie sur les résultats de la première étape et observe une approche de programme plus focalisée et davantage harmonisée avec la stratégie de l'ACDI pour la région des Balkans. À la deuxième étape, le financement canadien cible les pays désignés prioritaires par l'ACDI – la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-Monténégro. La deuxième étape appuie aussi des projets de portée régionale, qui peuvent inclure d'autres pays de la région des Balkans.

RAPPORT SUR LA TRANSITION DE 2004

Le rapport sur la transition (*Transition Report*) est une publication annuelle de la BERD qui présente les progrès de chacun des 27 pays où la Banque opère dans le processus de transition d'une économie à planification centralisée à une économie de marché. Le rapport sur la transition est reconnu comme la principale publication analysant les progrès de la transition dans l'ancien bloc soviétique. L'infrastructure, et le rôle que doit jouer le secteur privé dans sa prestation, a été choisie comme thème spécial du rapport de 2004, en vue de reconnaître le changement de la réflexion entourant l'infrastructure. Outre la BERD, des institutions financières internationales (IFI) avaient réduit leur participation aux services d'infrastructure de base en supposant qu'avec la réglementation qui s'impose, le secteur privé pourrait financer et opérer ces services. Le financement attendu du secteur privé ne s'est toutefois pas concrétisé. Parmi les facteurs ayant contribué à cette situation, mentionnons le ralentissement économique mondial (2000-2003) et les crises parallèles des marchés internationaux de l'électricité et des télécommunications, qui ont réduit l'investissement du secteur privé dans les marchés émergents. Donc, réalisant qu'une saine infrastructure est essentielle au développement économique et à l'atténuation de la pauvreté, et sachant que le secteur privé ne s'en chargera pas à lui seul, les IFI ont remis l'infrastructure à leur ordre du jour.

Dans les économies en transition, les difficultés de l'infrastructure consistent à tenir à jour et à améliorer les réseaux de services et à élaborer des règles et des règlements qui favorisent la prestation de services efficaces, rentables, respectueux de l'environnement et abordables. Le rapport sur la transition de 2004 évalue la contribution éventuelle du secteur privé à l'infrastructure, et laisse entendre que les attentes antérieures étaient peut-être trop élevées. La nature changeante de la participation du secteur privé, celui-ci fournissant de plus en plus des compétences en gestion, plutôt que des capitaux, fait en sorte que les arrangements seront moins risqués, pour le gouvernement comme pour les partenaires du secteur privé. Cela montre que le renforcement des institutions réglementaires et l'élimination des contraintes politiques peuvent accroître les chances de réussite de la participation du secteur privé. La réforme tarifaire est un aspect qui présente un défi particulièrement stimulant, et le rapport révèle que les innovations, y compris des tarifs minimaux qui permettent de fournir gratuitement un certain niveau de services, permettent de régler les problèmes d'équité tout en accroissant l'efficacité globale des services.

RÉSULTATS FINANCIERS DE 2004

En 2004, la BERD a réalisé une autre solide performance financière, avec des bénéfices après provisions de 297,7 millions d'euros, soit un niveau inférieur aux 378,2 millions d'euros de l'an dernier, mais néanmoins beaucoup plus élevé que celui des années antérieures. La BERD a continué de constater une réduction de ses actifs altérés (prêts non productifs) en 2004 : au 31 décembre 2004, la BERD comptait 86 millions d'euros de prêts non performants, comparativement à un total de 125,2 millions d'euros à la fin de 2003. Les frais d'administration de la BERD en 2004 ont été de 138,1 millions de livres, comparativement à 132,8 millions de livres à la fin de 2003.

La BERD a approuvé 129 projets en 2004 contre 119 l'année précédente. Ces engagements ont totalisé 4,1 milliards d'euros, en hausse par rapport aux 3,7 milliards d'euros observés en 2003, et un niveau supérieur à la fourchette-cible de 3,5 milliards à 3,9 milliards d'euros prévue dans la stratégie opérationnelle à moyen terme de la Banque. Les engagements cumulatifs nets à la fin de 2004 se chiffraient à 15,4 milliards d'euros, un niveau pour la première fois supérieur au seuil des 15 milliards d'euros. À 3,4 milliards d'euros, le niveau de décaissements a dépassé de 60 % les 2,1 milliards d'euros affichés en 2003. Les décaissements nets ont été particulièrement élevés dans les pays en début et en milieu de transition, et légèrement négatifs dans les pays où la transition est avancée (en raison de forts remboursements de ces pays). En ce qui a trait aux garanties, elles ont diminué de 24 % pour se chiffrer à 180 millions d'euros à la fin de 2004.

Même si la Banque met de plus en plus l'accent sur les pays en début de transition, où le climat d'investissement est particulièrement risqué, elle continue d'observer de saines pratiques bancaires, comme l'indique la performance financière globale en 2004.

Points saillants des résultats financiers

- La valeur des nouvelles opérations de la Banque en 2004 s'est chiffrée à 4,1 milliards d'euros, en hausse de 400 millions d'euros par rapport à 2003. Au total, 47 % de ces fonds ont été affectés à des pays de l'ancienne Union soviétique et de l'Europe du Sud-Est qui en sont aux premiers stades ou aux stades intermédiaires de transition. Une autre tranche de 23 % a été affectée aux pays de l'Europe centrale qui en sont à un stade plus avancé, et une tranche de 30 % est allée à la Russie.
- Compte tenu que la BERD fait état de ses résultats financiers en euros, la dépréciation du dollar américain en 2004 a eu pour effet de réduire la valeur en euros de ses opérations, étant donné que bon nombre d'entre elles (particulièrement dans les pays membres de la CEI) sont libellées en dollars américains.
- Les bénéfices après provisions ont atteint 297,7 millions d'euros, en baisse par rapport au total de 378,2 millions d'euros affiché en 2003, mais néanmoins beaucoup plus élevés que dans les années précédentes.
- La valeur totale des provisions sur actifs bancaires était de 1,1 milliard d'euros à la fin de 2004, soit la même valeur qu'un an plus tôt.
- Les décaissements bruts ont été de 3,4 milliards d'euros en 2004, une forte hausse (60 %) par rapport à 2003.
- La Banque a mobilisé 2,1 euros de crédit additionnel pour chaque euro qu'elle a investi en 2004, comparativement à 1,4 euro en 2003.
- La part des engagements annuels occupée par le secteur privé a été de 86 %, en hausse par rapport aux 79 % observés en 2003 et la part la plus élevée jusqu'à présent.
- Les frais d'administration ont été de 138,1 millions de livres, une onzième année de suite sans hausse réelle des budgets approuvés. De fait, les frais d'administration effectifs en 2004 ont encore été légèrement inférieurs au budget approuvé pour l'année.
- Les réserves⁷ à la fin de 2004 s'établissaient à 1 786 millions d'euros, en forte hausse par rapport aux 989,6 millions d'euros en réserve à la fin de 2003, ce qui traduit principalement les profits nets de l'année et une augmentation de la juste valeur des actions inscrites en bourse de la Banque.

CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS

Initiative pour les pays en début de transition

La Banque a lancé au début de 2004 une nouvelle initiative pour les sept pays en début de transition. Avec l'accession à l'UE de huit des membres débiteurs de la Banque, il est devenu de plus en plus nécessaire pour la Banque de focaliser davantage sur ses membres débiteurs où la transition est moins

⁷ Les réserves représentent les capitaux mis de côté par la Banque pour composer avec les pertes imprévues.

avancée. La nouvelle initiative vise à stimuler l'activité du marché dans ces pays en utilisant en matière de financement une approche simplifiée visant des projets plus petits et plus nombreux, mobilisant davantage d'investissements et favorisant une réforme économique continue. Les gouverneurs ont convenu que la Banque devait accepter un risque plus élevé au titre des projets qu'elle finance dans les pays en début de transition, tout en respectant de saines pratiques bancaires. La Banque a mis sur pied un fonds fiduciaire auquel contribuent de nombreux donateurs afin de soutenir cette nouvelle initiative. Ce fonds coordonnera les subventions financées par des donateurs bilatéraux, afin de catalyser l'investissement dans ces pays en finançant la collaboration technique, les conseils en matière réglementaire et pour l'amélioration de la gouvernance, ainsi qu'en assurant le financement conjoint des investissements ayant d'importantes répercussions sociales et économiques.

Reflet des avantages comparatifs qu'offre la Banque, la stratégie pour les pays en début de transition mettra l'accent sur le développement du secteur privé, surtout les microentreprises et les petites et moyennes entreprises (PME). La Banque met au point ou perfectionne actuellement plusieurs instruments destinés au financement d'entreprises et d'entrepreneurs locaux. L'initiative favorise également le financement d'investissements moins élevés dans l'infrastructure publique correspondant davantage à la capacité qu'ont les consommateurs de payer l'amélioration de ces services (p. ex., eau courante, chauffage).

À l'exclusion des projets de pipeline et d'extraction de pétrole et de gaz, de la restructuration de Kumtor et du projet de la route de la soie en Azerbaïdjan (de grands investissements non touchés directement par la nouvelle stratégie), le volume des activités a été porté de 84 millions d'euros en 2003 à 93 millions d'euros en 2004, sous l'impulsion de l'initiative pour les pays en début de transition.

Développement du secteur privé

Un élément essentiel de la stratégie de la BERD en faveur de la transition à l'économie de marché consiste à favoriser le développement d'un secteur privé vigoureux dans les pays où elle opère. L'essor du secteur des PME est un moyen d'établir une plate-forme solide pour la réforme dans les économies de transition, de manière à faire contrepoids aux puissants groupes d'intérêts qui tirent parti d'une gouvernance publique déficiente. La Banque est tenue aux termes de ses statuts d'engager au moins 60 % de son portefeuille dans des activités du secteur privé, à l'échelle mondiale comme dans chacun des pays. L'objectif du portefeuille mondial a été atteint pour la première fois en 1994 et a culminé à 86 % en 2004.

Une part centrale de l'activité de la BERD auprès du secteur privé consiste à soutenir les PME et les microentreprises, compte tenu de leur importance au chapitre de la création d'emplois, de la croissance et de la réduction de la pauvreté. La stratégie de la BERD relativement à ce secteur repose sur

trois bases : le financement, l'amélioration du climat d'investissement au moyen d'un dialogue stratégique et la mise sur pied d'un réseau de soutien des PME et des microentreprises. La stratégie reconnaît expressément que le piètre climat d'investissement – et non pas seulement l'accès restreint des PME au financement – est un obstacle majeur au développement du secteur. Aux termes de sa stratégie, la BERD doit donc recenser les grands obstacles à la croissance des PME, en promouvoir l'élimination et favoriser la constitution d'associations commerciales dynamiques. En 2004, le Conseil a commencé à revoir la politique de la Banque en ce qui concerne les microentreprises et les PME en vue de la renouveler en 2005, afin de tenir compte des enseignements retenus et de l'évolution du contexte extérieur.

En 2004, la Banque a mis sur pied, de concert avec l'UE, un programme de 60 millions d'euros aux termes de leur mécanisme conjoint de financement des PME, pour combler l'écart qui existe au chapitre du financement dans les régions rurales des pays accédant à l'UE. Le nouveau volet de financement rural améliorera la situation de nombreuses entreprises agricoles et rurales qui ne peuvent obtenir de financement suffisant à court ou à long terme, en leur octroyant des prêts et en renforçant la capacité des intermédiaires financiers à l'échelle locale.

En 2004, la BERD a continué d'appuyer l'octroi de lignes de crédit aux PME par le truchement des intermédiaires financiers dans les pays où elle opère. Depuis la création du premier programme de la Banque en faveur des petites entreprises en 1994, plus de 800 000 prêts, totalisant plus de 4,0 milliards d'euros, ont été octroyés à des petites entreprises et microentreprises. En 2004, la BERD a octroyé 329 000 prêts à des petites entreprises et à des microentreprises, pour un total d'environ 1,5 milliard d'euros.

Activités dans le secteur financier

Politique du secteur financier – La politique de la BERD met l'accent sur le développement du secteur financier selon une approche propre à chaque pays, ainsi que sur la nécessité de promouvoir la confiance et la concurrence dans le cadre d'un système financier autonome. La BERD cherche à accroître la confiance dans le secteur, principalement en aidant à consolider la gouvernance et les pratiques commerciales des institutions locales. Elle cherche en outre à améliorer la surveillance et la réglementation financières, mais le rôle d'investisseur que la Banque joue et les inquiétudes possibles en matière de conflits d'intérêts limitent cependant ses activités à cet égard. Malgré cela, en tant qu'investisseur étranger de bonne réputation, la BERD offre des conseils importants sur les besoins en matière de surveillance et de réglementation, qu'elle partage notamment avec les administrations publiques et les autres institutions financières internationales actives dans la région. Les mises de fonds de la Banque dans le secteur concourent à la réalisation des objectifs de concurrence et d'autonomie en visant à accroître la diversité des institutions et des services (surtout au regard du secteur privé et des PME), en facilitant l'investissement étranger direct et en renforçant l'orientation commerciale des institutions financières de l'État, notamment en prévision de la privatisation.

En 2004, la BERD s'est engagée à verser un financement de 1,5 milliard d'euros à des opérations du secteur financier, soit 36 % du volume de ses activités pour l'année.

Secteur bancaire – En 2004, la BERD a signé de nouveaux prêts d'une valeur de 858,9 millions d'euros, au profit du secteur bancaire, et a conclu des prises de participation d'une valeur de 197,3 millions d'euros dans des banques locales. Dans la plupart des cas où elle détient une participation dans une institution financière locale, la Banque est représentée au sein du conseil de surveillance de l'institution, où elle prône la reddition de comptes de la direction, une saine gouvernance, de saines pratiques bancaires, de même que des examens et des procédures appropriés en matière d'environnement. Le fait de participer au processus de privatisation des banques est un facteur déterminant en ce qui a trait aux placements en titres dans les pays qui en sont aux étapes initiales ou intermédiaires de la transition.

Institutions financières non bancaires – En 2004, la BERD a continué d'appuyer le secteur financier non bancaire. De nouveaux engagements d'une valeur de 72 millions d'euros ont été pris en vertu du programme de la BERD pour les petites entreprises et les microentreprises. La BERD compte parmi les principaux investisseurs du secteur, et ses investissements dans les entreprises locales de gestion d'actifs et de fonds communs de placement deviennent de plus en plus importants à mesure que les caisses de retraite à participation volontaire prennent de l'essor dans les pays où elle opère. À la fin de 2004, la Banque exerçait une activité dans la plupart des pays de la région où des régimes institutionnels et réglementaires étaient institués ou en voie de l'être. La BERD a également engagé 174 millions d'euros auprès de sociétés d'assurance, d'entreprises de location et d'institutions spécialisées en prêts hypothécaires en 2004, principalement dans des pays aux stades avancés de transition.

Environnement

Conformément à ses statuts, la BERD garantit expressément que ses projets respecteront l'environnement. Par ses investissements dans des projets qui donnent lieu à une réduction des déchets et de la pollution, elle joue un rôle important dans l'amélioration des normes environnementales des pays emprunteurs. Les projets de la Banque ont porté en particulier sur la modernisation des installations municipales de traitement des eaux usées et sur l'accroissement de l'efficacité énergétique grâce à la mise à niveau des systèmes de production et de distribution d'électricité. La BERD aide les pays emprunteurs à se conformer aux normes environnementales de l'UE, et elle collabore avec les institutions financières commerciales des pays emprunteurs afin d'améliorer la dimension environnementale de leurs politiques de prêt.

La Banque a adopté en 2003 une nouvelle politique en matière d'environnement qui couvre les questions de santé et de sécurité au travail, ainsi que les principales normes du travail, et élargit son processus de

consultation publique et de communication de l'information relative à l'évaluation des répercussions des projets sur l'environnement. La BERD a publié en novembre 2004 son premier rapport annuel sur l'environnement, couvrant ses opérations en 2003. Le rapport met l'accent sur le rôle des consultations publiques pour assurer la viabilité d'un projet, et il met en relief les consultations publiques exhaustives menées par la Banque dans le Caucase et à Londres avant de signer le projet de pipeline Bakou-Tbilissi-Ceyhan. On y discute aussi des contributions de la BERD à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, y compris les travaux menés de concert avec le gouvernement des Pays-Bas pour établir l'un des premiers fonds d'échange de droits d'émission de carbone en Europe. Créé en octobre 2003, le fonds de crédits pour carbone investira dans des projets respectueux de l'environnement qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre de l'Europe centrale, de la Russie et de l'Ukraine. On signale également dans le rapport que la BERD discute avec d'autres pays de la possibilité de mettre sur pied d'autres fonds semblables.

Outre les initiatives visant particulièrement à remédier aux lacunes environnementales observées, bon nombre de projets de la BERD comportent des objectifs environnementaux, comme la réduction des émissions atmosphériques et des déversements industriels d'eaux usées, et la promotion du recyclage des déchets et des technologies vertes. La BERD appuie des initiatives internationales comme le programme « Un environnement pour l'Europe », y compris le Plan d'action pour l'environnement en Europe centrale et en Europe de l'Est, le plan d'action stratégique pour le bassin du Danube, la Commission d'Helsinki et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), dont elle est un organisme d'exécution.

En 2004, la BERD n'a approuvé aucun projet à l'appui du Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale (PEDS), quoique plusieurs projets sont prévus en 2005. Le PEDS⁸ fournit des fonds de donateurs, destinés à régler de graves problèmes environnementaux dans le nord-ouest de la Russie, surtout en matière de déchets nucléaires, de traitement de l'eau et des eaux usées et d'efficacité énergétique. Dans le cadre de son mandat, la BERD appuie les accords régionaux et multilatéraux pertinents sur l'environnement et le développement durable, notamment la Convention-cadre sur les changements climatiques et les mesures convenues aux termes du Protocole de Kyoto. Le Canada est devenu un donateur officiel du fonds de soutien du PEDS à la fin de 2003 et a pris un engagement d'une valeur de 20 millions d'euros envers le « volet nucléaire » du fonds. Cette contribution a fait du Canada le seul pays non européen à contribuer au PEDS. La contribution du Canada est prise en compte dans le calcul de son engagement au titre du Partenariat mondial du G-8. En ce qui touche les déchets nucléaires, le PEDS fournit un financement intégral des initiatives conformément à un cadre de coopération internationale visant à relever les

⁸ Les membres du PEDS comprennent la Russie, la BERD, l'UE, la Banque nordique d'investissement, le Canada, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni.

défis complexes posés par les travaux d'assainissement requis à la suite des activités passées de l'ancienne Flotte du Nord de la Marine soviétique. Sur le plan nucléaire en 2004, l'Assemblée a donné son accord de principe à huit mesures prioritaires pour lesquelles la BERD doit mettre au point des propositions de financement au début de 2005.

La BERD applique le principe de la diligence raisonnable en matière d'environnement à toutes ses activités d'investissement et de coopération technique. Les promoteurs de projets sont tenus d'effectuer l'évaluation des répercussions sur l'environnement ainsi que des analyses et des vérifications environnementales portant sur les répercussions socio-économiques des projets et leurs effets possibles sur l'environnement, la santé et la sécurité. Des évaluations et des analyses des répercussions sur l'environnement sont effectuées lorsque les effets potentiels sont appréciables. La vérification environnementale est menée après obtention de l'approbation. Dans certains cas, on procède à la fois à une évaluation (ou à une analyse) et à une vérification. La BERD exige également des intermédiaires financiers locaux, par le truchement desquels elle canalise les ressources vers les microentreprises et les PME, qu'ils adoptent des politiques et procédures environnementales appropriées.

Infrastructure municipale et environnementale

Les investissements de la BERD dans ce secteur visent à rénover les infrastructures locales, par exemple les installations municipales de traitement des eaux usées, ainsi qu'à rehausser la qualité des services publics à l'échelon local et municipal. La réduction des coûts et la fiabilité accrue des services municipaux peuvent stimuler le développement des entreprises commerciales et industrielles. Parallèlement, un meilleur approvisionnement en eau saine et un meilleur accès aux services sanitaires améliorent la santé publique et rehaussent la confiance de la population à l'endroit du processus de transition et des réformes en cours.

Au cours des dernières années, la BERD a favorisé dans ce secteur les sûretés des municipalités, plutôt que les sûretés de l'État, offrant ainsi aux administrations locales d'importantes possibilités financières, assorties de vastes responsabilités. La politique opérationnelle de la BERD en matière d'infrastructure municipale et environnementale met l'accent sur la participation du secteur privé, le développement de structures réglementaires appropriées et l'amélioration du rendement énergétique.

Comme nous l'avons déjà indiqué, la BERD a consacré une partie de son rapport sur la transition de 2004 aux difficultés et aux tendances émergentes en matière de services d'infrastructure. En 2004, la BERD a accordé un financement de plus de 216 millions d'euros à des projets destinés à améliorer l'infrastructure municipale et à favoriser l'efficacité énergétique.

Investissements dans le secteur de l'énergie

La plupart des pays où opère la BERD connaissent de graves problèmes économiques et environnementaux causés par des systèmes énergétiques polluants et par une tarification énergétique peu efficace. Aux termes de sa politique énergétique, la Banque favorise l'efficacité énergétique par le truchement de ses activités. L'un des principaux objectifs de la politique consiste à améliorer les résultats reliés à l'environnement, notamment le respect des objectifs concernant les changements climatiques et la promotion des énergies renouvelables. La Banque a lancé en 2004 des consultations au sujet d'une nouvelle politique énergétique, afin de mettre à jour et de grouper ses politiques sur les opérations énergétiques et sur les opérations liées aux ressources naturelles.

La Banque a approuvé en 2004 un total de 170 millions de dollars américains pour deux projets gaziers dans la mer Caspienne, le développement du gisement Shah Deniz et le gazoduc du Sud du Caucase. Le gazoduc sera construit le long du pipeline Bakou-Tbilissi-Ceyhan, un grand projet développé avec la collaboration du Groupe de la Banque mondiale, et dont la Banque a approuvé le financement en 2003. Ce nouveau prêt de la BERD devrait améliorer le respect des normes commerciales et environnementales chez le partenaire local et il constitue le fondement d'initiatives visant à assurer la transparence et la surveillance des revenus de projet si importants pour le développement économique de l'Azerbaïdjan, l'un des pays les plus pauvres où la BERD opère. Les deux projets permettront à l'Azerbaïdjan et à la Géorgie de disposer d'un accès fiable et amélioré au gaz comme source d'énergie et de diversifier l'approvisionnement dans le Caucase.

La BERD et la sûreté nucléaire

Par l'entremise du Compte pour la sûreté nucléaire (CSN), 15 donateurs, dont le Canada et d'autres pays du Groupe des Sept (G-7), ont continué de collaborer étroitement avec la BERD pour améliorer la sûreté nucléaire dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe du Sud-Est de même que dans l'ancienne Union soviétique. Le CSN est utilisé principalement pour apporter des améliorations essentielles, sur le plan de la sûreté, aux réacteurs soviétiques de l'ancienne génération et aider l'Ukraine à faire face aux séquelles de Tchernobyl. La valeur totale des contributions au CSN est d'environ 280 millions d'euros.

La Banque a continué d'administrer le Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl, qui est destiné à assurer la sûreté du sarcophage mis en place autour du réacteur (tranche 4) de la centrale de Tchernobyl, en Ukraine, détruit à la suite d'un accident nucléaire. Les pays du G-7, l'UE et d'autres pays ont engagé 716 millions de dollars américains (le chiffre estimatif était au départ de 768 millions de dollars américains); la valeur des engagements du Canada se chiffre à 33 millions de dollars américains. En 2003, la conception de la nouvelle enceinte de confinement a été menée à terme, et son coût estimatif total a été établi à près de 1,1 milliard de dollars américains. Les travaux de construction visant à stabiliser le sarcophage ont débuté en 2004, et les propositions relatives à la conception détaillée et à la construction du nouveau sarcophage sont en cours d'évaluation, l'octroi du marché étant prévu au premier semestre de 2005. Le projet devrait être entièrement réalisé d'ici la fin de 2008, mais des fonds additionnels pouvant atteindre 300 millions de dollars américains sont requis. Le G-7 et l'UE discutent de la manière de répartir le financement pouvant atteindre 200 millions de dollars américains afin de combler une partie de ces besoins.

Les trois fonds internationaux d'appui à la mise hors service créés en 2000 sont opérationnels. La raison d'être de ces fonds est de soutenir la mise hors service de réacteurs potentiellement dangereux en Lituanie (Ignalina, réacteurs 1 et 2), en République slovaque (Bohunice VI, réacteurs 1 et 2) et en Bulgarie (Kozluduy, réacteurs 1 à 4).

Les discussions entre la BERD et le gouvernement de l'Ukraine sur le financement de l'achèvement des travaux portant sur le réacteur 2 de la centrale de Khmel'nitsky et le réacteur 4 de la centrale de Rovno (K2R4) ont abouti en 2004, et le financement de 42 millions de dollars américains fourni par la BERD a été approuvé en juillet. L'Ukraine ayant déjà terminé elle-même les travaux portant sur les réacteurs K2R4, le projet de la BERD aura une portée moindre que ce qui était prévu au départ. L'aide fournie servira à financer les activités faisant suite au lancement du programme de modernisation de la sûreté, aux termes duquel les réacteurs seront rendus conformes aux normes internationales en matière de sûreté.

Faire échec à la corruption et combler les lacunes en matière de gouvernance

Comme la plupart des économies émergentes, les pays en transition doivent relever des défis de taille en vue d'améliorer leur transparence et leur gouvernance. Conformément à son mandat (article 1 de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement), la Banque évalue annuellement les progrès de chaque pays sous l'angle des principes de la démocratie multipartite, du pluralisme et de l'économie de marché. Ces principes, que le Canada appuie et encourage intégralement, contribuent à la transparence de l'élaboration de la politique publique et constituent un obstacle à la corruption.

De ce point de vue, les politiques intérieures du Bélarus, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan ont continué de poser problème, car elles satisfaisaient difficilement aux exigences politiques et économiques énoncées à l'article 1 de l'Accord portant création de la BERD. Les stratégies-pays pour le Bélarus et le Turkménistan ont été prorogées en 2004 et, tenant compte de ces préoccupations, un lien a été établi entre le niveau et la nature de la participation de la Banque et le degré d'amélioration de la situation politique et économique. Étant donné l'absence de progrès sur la voie de la réforme, la BERD continue d'exclure ces deux pays en ce qui touche ses investissements directs dans le secteur public. En raison de certaines inquiétudes importantes, la stratégie relative à l'Ouzbékistan pour 2003 comportait sept repères politiques et économiques, et un examen des progrès accomplis dans les réformes relativement à ces repères était prévu au printemps de 2004. En avril 2004, après avoir examiné l'évolution de la situation durant l'année, la Banque a conclu que les progrès avaient été très peu marqués et a décidé de limiter ses activités au secteur privé et aux projets publics qui, soit ont pour but de financer les activités transfrontalières, soit bénéficient clairement au peuple ouzbek. La stratégie concernant l'Ouzbékistan sera mise à jour à l'été de 2005 dans le cadre du processus normal de mise à jour des stratégies-pays.

Dans une large mesure, la BERD tente d'améliorer la gouvernance et la transparence dans les pays où elle opère grâce aux projets qu'elle y entreprend. Les prises de participation ont joué un rôle important à cet égard. La représentation de la Banque aux conseils d'administration des sociétés dans lesquelles elle investit a contribué à la transparence des pratiques comptables et commerciales de celles-ci, de même qu'à leur respect des droits des actionnaires minoritaires. Il est à souhaiter que la prospérité de ces sociétés confirmera l'importance d'adopter des pratiques semblables dans l'ensemble de la région. En outre, tous les partenaires commerciaux de la Banque font l'objet de contrôles pour veiller à ce qu'ils respectent les normes d'éthique commerciale les plus rigoureuses. Il est pratique courante pour la Banque de faire appel aux services de juricomptables et de cabinets spécialisés pour procéder à des contrôles de l'intégrité à l'égard des entreprises dans lesquelles elle songe à investir, de leur direction et de leurs actionnaires. Les règles et les politiques de la Banque concernant la passation

des marchés publics exposent, à l'intention de tous les organismes faisant affaire avec elle, les normes de déontologie et de conduite qui s'appliquent à l'attribution et à l'exécution des projets qu'elle finance.

Les travaux de la Banque dans le domaine de la transition juridique appuient ces objectifs. Dans le cadre de son programme de transition juridique, elle s'est attachée à améliorer le contexte juridique dans les pays où elle est active en faisant progresser la réforme à six égards : les faillites; le droit et la gouvernance des sociétés; les concessions; la réglementation des marchés financiers; les transactions garanties; et les télécommunications. De plus, la Banque a participé à des travaux de normalisation à l'échelle internationale; mentionnons notamment son initiative concernant l'insolvabilité, qui vise à élaborer des principes internationaux régissant la faillite, et les travaux du Forum sur la stabilité financière, en vue de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de normes financières internationales. Elle a également lancé un projet, conjointement avec la commission fédérale russe des marchés de valeurs mobilières, dans le but de préparer un code de gouvernance d'entreprise, et elle a aidé l'Assemblée interparlementaire de la CEI à rédiger un modèle de loi sur les valeurs mobilières. Pour promouvoir la transparence, la Banque publie annuellement, dans sa revue juridique *Law in Transition*, les résultats d'un sondage sur l'ampleur et l'efficacité des diverses lois régissant les activités commerciales dans la région. En 2004, la BERD s'est dotée d'un nouvel outil d'évaluation des lois d'un pays; cet outil permet d'évaluer les principales lois commerciales par rapport à des normes internationales et de déterminer comment elles s'appliquent dans les faits, d'après l'opinion des avocats en pratique privée du pays concerné.

Améliorer la transparence, la reddition de comptes et la gouvernance des institutions

La politique de l'information publique de la BERD repose sur le principe que l'information sur les activités de la Banque doit être rendue publique, sauf s'il existe des motifs justifiant qu'elle demeure confidentielle. Les documents suivants sont publics, l'information de nature délicate sur le plan commercial étant supprimée au besoin : version provisoire des politiques sectorielles (pour permettre au public de les commenter); version définitive des politiques sectorielles; stratégies-pays approuvées par le conseil d'administration à la suite de consultations avec chaque pays visé; résumé des stratégies opérationnelles à moyen et à long termes; résumé des évaluations des répercussions sur l'environnement de projets des secteurs public et privé; et rapports sur les projets du secteur public (sur demande). La direction de la Banque doit faire rapport chaque année au conseil d'administration sur la mise en œuvre de sa politique d'information publique. Cette information peut être consultée sur le site Web de la Banque.

La politique d'information publique de la Banque a été révisée en 2003 dans le but de renforcer la transparence et d'élargir les communications avec les parties prenantes. En juillet 2004, la Banque a mis en place son mécanisme

de recours indépendant (MRI). Il s'agit d'une procédure d'examen indépendant des plaintes relatives à des projets financés par la Banque. Le MRI sert à traiter les plaintes concernant la conformité de la Banque à ses propres politiques. Ce mécanisme s'ajoute aux fonctions du directeur de l'information et des relations avec les organisations non gouvernementales (ONG), qui fait fonction de point de liaison entre la Banque et la collectivité des ONG. Le MRI donne aux groupes locaux pouvant ressentir directement certaines répercussions négatives des activités de la Banque un moyen de soumettre une plainte à cette dernière, et il permet d'évaluer si la Banque a agi en conformité avec ses propres politiques. Il comporte une fonction de résolution de problèmes ayant pour objet d'établir, ou de rétablir, le dialogue entre les parties dans le but de résoudre les problèmes ayant donné lieu à la plainte.

Afin de pouvoir rendre compte à ses actionnaires et aux parties prenantes, la BERD procède à l'évaluation de ses projets, généralement dans les deux ans suivant le décaissement intégral, pour établir la mesure dans laquelle les projets ont atteint leurs objectifs. En 2004, 88 % des projets approuvés par la Banque ont reçu la cote « bon » ou « excellent » au titre de l'« impact sur la transition ». À compter de 2005, cette cote – qui correspond à l'impact de la transition pondéré par le risque – fera partie des pointages officiels de la Banque.

Dans le contexte de la lutte internationale contre le financement des activités terroristes, la Banque applique des mécanismes de contrôle coordonnés à l'échelle internationale en vue de repérer les cas d'utilisation illicite de fonds. Ces mécanismes comprennent notamment des vérifications approfondies de l'intégrité des clients éventuels et une surveillance du degré de corruption dans les pays où la Banque est active.

Le Canada a donné son appui à ces initiatives stratégiques. Au sein de toutes les institutions financières internationales dont il est membre, le Canada a joué un rôle de premier plan pour améliorer la transparence et la reddition de comptes.

Favoriser les partenariats

La BERD est tenue, par son accord constitutif, de faire participer des financiers externes à ses activités. La Banque joue un rôle essentiel pour attirer des partenaires financiers qui, normalement, seraient peu disposés à investir dans la région. Le cofinancement offre l'avantage de faciliter l'accès d'un pays aux marchés financiers internationaux, de favoriser l'investissement étranger direct et de permettre un partage approprié des risques. Les principaux partenaires de cofinancement de la BERD sont des banques commerciales, des organismes publics, des organismes de crédit à l'exportation et d'autres institutions financières internationales. En 2004, la BERD a collaboré avec des banques commerciales et d'autres prêteurs privés et a ainsi atteint un total record de cofinancement de 3,5 milliards d'euros.

La BERD traite également avec des pays donateurs afin d'assurer un financement pour la création d'institutions et pour la coopération technique. Ce financement a joué un rôle important dans l'appui à la transition. En 2004, le montant total des fonds reçus des donateurs s'est établi à 82 millions d'euros; de plus en plus, ces fonds servent à améliorer le climat d'investissement dans la région. Le Canada venait au sixième rang parmi les pays donateurs en 2004, ayant fourni 2,4 millions d'euros au titre du Fonds de coopération technique du Canada à l'appui d'engagements de la BERD (projets sélectionnés et lancés). Lorsque la chose est possible, la BERD unit ses efforts à ceux d'autres institutions financières internationales afin d'élargir la portée du financement qu'elle consent et de tirer parti de la complémentarité de leurs rôles et activités respectifs. En 2004, elle a collaboré avec de telles institutions à des projets représentant un cofinancement total de 682 millions d'euros. La Société financière internationale et la Banque européenne d'investissement sont au nombre des principaux partenaires de la BERD. Le cofinancement total de tous les partenaires a été de 5,4 milliards d'euros en 2004.

Le Canada encourage cette collaboration et cette coordination parmi les banques multilatérales de développement et se félicite des efforts déployés par la BERD pour resserrer ses liens avec ses institutions sœurs.

Ressources humaines

À la fin de décembre 2004, la BERD comptait 965 employés permanents à son siège social, soit le même nombre qu'en 2003. Le personnel embauché sur place et occupant des postes dans les bureaux permanents de la Banque se composait de 237 personnes, contre 229 en 2003. Dans la catégorie professionnelle, il y a à peu près deux fois plus d'hommes que de femmes.

PRIORITÉS DU CANADA EN 2004

Le Canada appuie résolument les priorités opérationnelles à moyen terme de la Banque, qui reposent sur les principes suivants : l'importance primordiale de créer et de renforcer les institutions qui assurent le bon fonctionnement des marchés; le rôle essentiel que peuvent jouer les petites entreprises aux fins de créer des économies dynamiques, concurrentielles et plus équitables; et la pertinence, sous l'angle du processus de transition, du mandat de la Banque, c'est-à-dire appuyer les pays qui s'engagent à appliquer les principes de la démocratie multipartite et du pluralisme.

En vue de réaliser ces priorités, le Canada appuie les efforts déployés par la Banque pour :

- promouvoir la transparence et la reddition de comptes dans la gestion du secteur public;
- créer des secteurs financiers solides, adaptés aux besoins des entreprises et des ménages;

- montrer la voie dans l'expansion du financement des microentreprises et des PME;
- élaborer une infrastructure axée sur les forces du marché et ayant une orientation commerciale;
- démontrer, à l'aide d'exemples choisis, des méthodes efficaces pour restructurer de grandes entreprises viables;
- orienter activement ses placements en actions de manière à améliorer la gouvernance d'entreprise;
- entamer, avec les gouvernements, un dialogue stratégique visant à renforcer les institutions et à améliorer le climat d'investissement;
- adopter une optique régionale lorsque la chose est pertinente;
- favoriser le développement durable et la diligence raisonnable en matière d'environnement.

La BERD est la seule institution financière multilatérale qui exige explicitement de ses membres le respect et la mise en application des principes de la démocratie multipartite et du pluralisme. Le Canada souscrit entièrement à ces exigences et estime que la Banque doit limiter sa participation dans les pays où l'engagement envers le respect de l'article 1 est très faible.

Le Canada a aussi pour grande priorité de favoriser un système commercial multilatéral fondé sur des règles. D'ailleurs, bon nombre des activités de la Banque visent l'intégration des pays en transition au système commercial mondial.

La BERD s'engage à collaborer de près avec les autres institutions financières internationales et donateurs dans la région. Le Canada appuie fortement cette façon d'agir. La coordination avec d'autres institutions financières internationales et donateurs constitue un facteur déterminant des résultats obtenus par la BERD dans la transition à une économie de marché. En outre, l'intervention d'autres institutions financières internationales dans la lutte directe contre la pauvreté sert de complément à l'activité de la BERD dans la région.

GESTION DES INTÉRÊTS DU CANADA

Rôle des gouverneurs – L'autorité suprême de la Banque est son conseil des gouverneurs. Chaque pays membre y est représenté par un gouverneur et un gouverneur suppléant. L'honorable Ralph Goodale, ministre des Finances, est le gouverneur du Canada et M. Peter Harder, sous-ministre des Affaires étrangères, le gouverneur suppléant.

Rôle du conseil d'administration – Le conseil d'administration, qui est chargé des activités générales de la Banque, se compose de 23 membres, dont 4 ne sont pas européens. Le Canada est le troisième actionnaire non européen en importance, après les États-Unis et le Japon, ce qui lui donne le droit de nommer son propre administrateur. Le Canada agit également

comme administrateur pour le Maroc. L'administrateur canadien est M. Scott Clark. M. David Plunkett, ministre (Économie et commerce) au Haut-commissariat du Canada à Londres, est administrateur suppléant non résident et représente le Canada en l'absence de l'administrateur canadien.

Rôle des ministères canadiens – Au sein du gouvernement canadien, la supervision des activités de la BERD relève de la Division des politiques et des institutions internationales du ministère des Finances. Ce dernier, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères, le ministère du Commerce international et l'Agence canadienne de développement international (ACDI), analyse régulièrement les documents d'orientation de la Banque et les stratégies-pays envisagées, et il conseille l'administrateur canadien.

Fonctions de l'administrateur canadien – En plus de participer aux assemblées du conseil, l'administrateur canadien siège au Comité du budget et des questions administratives du conseil d'administration, dont les activités de surveillance portent sur l'efficacité, le contrôle des coûts et la prudence budgétaire. Ce comité supervise également les politiques de la Banque en matière de ressources humaines (dont celles ayant trait à la gouvernance et à l'éthique), et il veille à ce que les ressources soient affectées aux priorités de l'institution. L'administrateur canadien a également siégé au Comité de vérification en 2004 jusqu'à ce que de nouveaux membres y soient nommés. Il continue de prendre une part active aux travaux de ce comité et du Comité de la politique financière et des opérations.

Positions adoptées en 2004 – L'administrateur canadien a fréquemment rappelé au conseil l'importance du mandat de la Banque voulant que les pays membres posent des gestes en faveur d'une réforme des marchés et de la démocratie multipartite. En 2004, l'administrateur du Canada a souligné que des mesures s'imposaient relativement au non-respect des droits de la personne et des principes démocratiques, et il a appuyé fermement la décision de limiter les opérations de la Banque en Ouzbékistan. Il a aussi insisté sur la nécessité d'appliquer avec rigueur le critère d'additionnalité dans le cas des projets dans des pays en voie d'accéder à l'UE, et sur l'importance de l'objectif de la Banque de transférer ses opérations vers les économies du Sud et de l'Est qui en sont à une étape initiale ou intermédiaire de transition.

Pour s'assurer que les activités de la BERD demeurent complémentaires (les statuts de la Banque prévoient que l'aide financière offerte par celle-ci ne doit pas se substituer à celle pouvant être fournie à des conditions raisonnables par le secteur privé) et contribuent au processus de transition, le Canada a continué de proposer que la Banque fasse davantage pour appuyer des projets dans les pays ayant atteint les premiers stades de transition ou les stades intermédiaires, respectant les principes de la démocratie multipartite et faisant des efforts de réforme. C'est uniquement en misant sur des projets de qualité que la Banque pourra favoriser la progression du processus de transition dans ces pays. Dans les pays où la transition est avancée, le Canada a souligné la nécessité que l'aide accordée par la Banque continue

d'être complémentaire. Le Canada a, par conséquent, demandé à la Banque de déployer des efforts plus ciblés et stratégiques dans les pays dont la transition est avancée et où l'activité des marchés financiers et de capitaux privés s'intensifie. L'administrateur canadien s'est abstenu de donner son appui à plusieurs projets en 2004, jugeant que l'additionnalité y était insuffisante.

En outre, le Canada s'est prononcé résolument en faveur d'un accroissement de la transparence de la BERD, d'une meilleure reddition de comptes aux actionnaires et d'une gouvernance interne plus rigoureuse, considérant que la Banque devait être un modèle pour la région.

Personnel canadien à la BERD – Les Canadiens sont bien représentés au sein de la BERD. À la fin de 2004, 25 professionnels de la BERD étaient des Canadiens (3,9 % des postes de professionnels), ce qui correspond à peu près à la participation du Canada (3,4 %) au capital de la Banque. Il est à souligner que les postes de directeur des Communications, de directeur des Acquisitions et de directeur de l'Initiative relative aux pays en début de transition sont occupés par des Canadiens.

Bilan des votes du Canada

De façon générale, le Canada et d'autres actionnaires font part de leurs préoccupations et formulent des questions au sujet des activités particulières de la Banque avant que le conseil d'administration ne soit saisi des dossiers. Ainsi, les décisions du conseil sont généralement prises par consensus. Les administrateurs peuvent cependant s'abstenir de voter sur des projets, ou voter contre ceux-ci, après consultation auprès de leurs commettants. En 2004, l'administrateur canadien s'est abstenu de voter à l'égard des politiques et projets suivants ou a voté contre :

- un prêt de 15 millions d'euros à PKP Energetyka, fournisseur d'électricité de Pologne; un prêt de 350 millions d'euros à Slovenske Elektrarne, centrale électrique appartenant à la République slovaque; l'établissement d'une facilité régionale de 50 millions d'euros en faveur de Wienerberger AG, fabricant de briques et de tuyaux; une prise de participation de 11,2 millions d'euros dans Uniqua Biztosító, société d'assurance hongroise; et un prêt de 90 millions de dollars américains à la Russian Standard Bank, le chef de file des institutions de crédit à la consommation de ce pays – dans chaque cas, le motif était l'absence d'additionnalité;
- un prêt de 20 millions d'euros à Celsa Huta Ostroewiec, producteur d'acier de Pologne, et un prêt de 35 millions de dollars américains à ISTIL, aciérie privée d'Ukraine, en raison de préoccupations relatives à la surcapacité de production à l'échelle mondiale dans le secteur de l'acier;
- une prise de participation de 8 millions d'euros dans l'International Moscow Bank (IMB), en raison d'un conflit d'intérêts apparent entre le rôle de la banque centrale russe dans ses rôles d'organisme de réglementation et celui d'actionnaire de l'IMB.

INTÉRÊTS COMMERCIAUX CANADIENS

La BERD offre un certain nombre de possibilités d'investissement aux entreprises et institutions financières canadiennes. Les objectifs du bureau canadien consistent à sensibiliser le Canada à ces possibilités, à expliquer le processus de financement de la Banque et à veiller à ce que les politiques et modalités soient appliquées d'une façon transparente et équitable.

À cette fin, le bureau canadien fournit des renseignements commerciaux de la BERD aux entreprises canadiennes et conseille les promoteurs de projets canadiens au sujet des options de financement qu'offre la Banque. En outre, il recherche des débouchés de cofinancement commercial auprès d'Exportation et développement Canada et d'autres institutions financières canadiennes. De concert avec le ministère des Affaires étrangères, le ministère du Commerce international et le ministère de l'Industrie, il recense les possibilités de marchés de la BERD et, avec l'ACDI, fait la promotion des activités de coopération technique canadiennes et du cofinancement public avec la BERD.

En 2004, il y a eu un nouvel investissement auquel a pris part un promoteur canadien dans la région. La BERD a accordé un prêt de 10 millions de dollars américains à la Chelopech Mining EAD pour la prise de mesures correctives au niveau environnemental ainsi que la modernisation et l'élargissement de la mine et de l'usine de traitement de cette entreprise en Bulgarie. La Chelopech Mining EAD est la propriété exclusive de Dundee Precious Metals Inc., société ouverte dont les titres sont transigés à la Bourse de Toronto. Le conseil a aussi approuvé la participation de la BERD au Project Vltava, à concurrence de 50 millions d'euros dans le cadre d'une émission obligataire par Cesky Mobil, troisième fournisseur de services de téléphonie cellulaire de la République tchèque. Avec cette émission qui pourrait atteindre 450 millions d'euros, Cesky Mobil sera en mesure de mettre son réseau à niveau avec la technologie de troisième génération. Un promoteur canadien, Telesystem International Wireless (TIW), participe au projet.

En 2004, 16 marchés d'une valeur totale de 2,2 millions d'euros ont été octroyés à des experts-conseils canadiens pour la préparation et la réalisation de projets ainsi que pour le soutien de réformes relatives au climat d'investissement, ces réformes étant menées dans différents domaines – transports, institutions financières, environnement, ressources naturelles et droit. La plupart de ces activités ont été financées au moyen du Fonds de coopération technique du Canada.

Le Canada a approuvé le versement de 1,5 million d'euros sur cinq ans à l'intention du Programme de redressement des entreprises de la BERD pour l'embauche de Canadiens retraités et semi-retraités à titre de conseillers dans les petites et moyennes entreprises des pays où opère la Banque. En 2004, cinq missions dotées de 446 500 euros ont été mises sur pied pour aider des entreprises en Géorgie, au Tadjikistan, en Russie et en Serbie-Monténégro. L'ACDI a approuvé cinq nouvelles missions de coopération technique

(1,1 million d'euros) en vertu de la cinquième phase de la participation du Canada au fonds fiduciaire de la BERD : deux en république kirghize, une en Russie, une autre en Ukraine et une en Moldavie. Ces missions ont pour objet d'appuyer des initiatives de réforme dans le secteur routier, l'industrie aéronautique, l'établissement de normes, le secteur de l'assurance-dépôts, la privatisation des régimes de retraite et les télécommunications. En Europe du Sud-Est, le Canada a approuvé 13 missions de coopération technique, d'une valeur totale de 2,7 millions d'euros, en vertu du fonds du Canada pour l'Europe du Sud-Est : cinq missions en Serbie-Monténégro, deux missions régionales, une mission en Bosnie-Herzégovine, une en Bulgarie, une en Albanie, une en Croatie, une dans l'ex-République Yougoslave de Macédoine et une en Roumanie. Ces missions portaient sur la réforme judiciaire, les transports, l'infrastructure municipale et environnementale et les institutions financières, y compris une formation sur les services de crédit aux PME. En 2004, le Canada a aussi approuvé la création d'un nouveau fonds non lié de 2 millions de dollars canadiens au Caucase et en Asie centrale. Ce fonds servira principalement au financement de projets dans la région de Baku-Tbilisi-Ceyhan, au Tadjikistan et en Géorgie, et il appuiera l'initiative relative aux pays en début de transition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le Canada ne finance plus les missions de coopération technique dans les pays d'Europe centrale qui ont accédé à l'UE en 2004.

En 2005, l'ACDI et la BERD poursuivront leurs efforts dans le but d'harmoniser davantage leurs activités de coopération technique et les priorités opérationnelles de l'ACDI.

Au chapitre du cofinancement commercial, la société montréalaise Cordiant Capital (appelée auparavant l'International Finance Pension Trust) a cofinancé quinze opérations avec la BERD depuis 2002, et elle se classe au dixième rang des partenaires de cofinancement de la Banque. En 2004, elle a participé à neuf opérations de la BERD, notamment une initiative hautement innovatrice avec une microbanque en Ukraine ainsi que la mise sur pied de son premier fonds libellé en euros.

La BERD espère voir augmenter le nombre de promoteurs canadiens de qualité avec lesquels elle investit, afin de faire correspondre davantage ses besoins de coopération technique et de cofinancement public avec les intérêts canadiens dans la région, et de renforcer son partenariat avec Exportation et développement Canada et d'autres cofinanciers commerciaux canadiens.

La promotion des intérêts du Canada

Les membres du bureau canadien ont effectué un certain nombre de visites au Canada et dans les pays où opère la BERD en 2004 afin d'y rencontrer des gens d'affaires, y animer des séminaires, prononcer des allocutions lors de conférences ou encore consulter des responsables gouvernementaux. Les démarches menées à Toronto et à Montréal en juin à la recherche d'investisseurs furent l'un des faits saillants de l'année. L'administrateur canadien et le président de la BERD ont rencontré des représentants du milieu canadien des affaires et de l'investissement afin d'expliquer le rôle de la BERD et les possibilités à saisir pour les entreprises canadiennes.

Les événements suivants, appuyés par le bureau de l'administrateur canadien, ont également contribué à promouvoir les intérêts commerciaux du Canada en 2004 :

- Le spécialiste de la BERD en matière de partenariats entre les secteurs public et privé, au sein de l'équipe des infrastructures municipales et environnementales, a participé à la conférence GLOBE 2004 à Vancouver le 1^{er} avril, prenant notamment part aux travaux de la table ronde d'Exportation et développement Canada (EDC).
- Des fonctionnaires et des représentants du secteur privé du Canada ont assisté à l'assemblée annuelle de la BERD à Londres, les 18 et 19 avril.
- Du 21 au 23 avril, à Calgary, la conseillère commerciale du bureau de l'administrateur canadien a participé aux Journées du développement international, parrainées par l'ACDI et par les Manufacturiers et exportateurs du Canada. Elle a notamment pris part à des présentations, a eu des entretiens individuels et a rencontré une trentaine de personnes et d'entreprises qui ont exprimé leur intérêt pour la région où la BERD mène ses activités.
- L'administrateur général du bureau de la BERD en Bulgarie a participé le 29 avril à Montréal à une activité de promotion des occasions d'affaires en Bulgarie organisée par le ministère des Affaires étrangères et EDC.
- En juin, le président de la BERD, Jean Lemierre, l'administrateur canadien, Scott Clark, et la conseillère commerciale, Sandy Ferguson, sont venus au Canada pour faire la promotion des possibilités d'investissement. Le président Lemierre a été le conférencier principal à la Conférence de Montréal. Le groupe a aussi tenu des rencontres à Montréal et à Toronto avec des entreprises privées disposées à investir dans la région. Ces activités ont fait l'objet d'une excellente couverture dans la presse écrite canadienne de langue anglaise et de langue française.
- La conseillère commerciale a pris part à l'initiative organisée par le Centre de commerce mondial de Montréal et ses partenaires du 14 au 17 septembre à Montréal, à Toronto et à Fredericton au sujet de la conduite des affaires avec les banques multilatérales de développement (*Doing Business with Multilateral Development Banks*).

La promotion des intérêts du Canada (suite)

- Un représentant du programme de facilitation du commerce de la BERD a pris part à un séminaire sur le financement des exportations ontariennes, le 14 octobre.
- Le directeur des études d'orientation, qui fait partie du Bureau de l'économiste en chef de la BERD, et un conseiller se sont rendus à Ottawa en décembre pour communiquer à des entreprises, à des représentants du milieu universitaire et à des fonctionnaires les principales constatations exposées dans le rapport sur la transition de 2004 au sujet de l'évolution de la situation économique et commerciale dans les pays où opère la Banque.

Les représentants du bureau de l'administrateur canadien à Londres ont rencontré environ 95 Canadiens en 2004, dont des gens d'affaires, des représentants d'intermédiaires financiers, des parlementaires, des représentants de tous les ordres de gouvernement et des organisations non gouvernementales, des experts-conseils et des représentants du milieu universitaire.

PROCHAINS DÉFIS

Certains événements très marquants ont eu lieu dans la région en 2004, notamment l'accession à l'UE, en mai, de huit pays où la BERD effectue des opérations, et les élections tenues en Ukraine à la fin de l'année. Ce sont là des réussites clés sur le plan de la transition. On peut supposer que le processus de transition vers l'économie de marché et la démocratie est à peu près achevé dans le cas des pays qui sont devenus membres de l'UE. Ces pays sont notamment de plus en plus capables d'obtenir du financement auprès du secteur privé. À court terme, il faut donc orienter davantage les activités de la Banque vers les secteurs qui offrent des possibilités d'additionnalité réelles et qui ont suffisamment d'impact sur la transition pour justifier le recours aux ressources de la Banque. À moyen terme, le bon déroulement du processus de transition dans les pays ayant adhéré à l'UE – et dans les pays candidats à l'accession, soit la Roumanie, la Bulgarie et la Croatie – soulève la question de la politique d'accession de la BERD et de l'avenir même de la Banque. Ces questions fondamentales serviront de toile de fond aux travaux qui seront menés en 2005 en vue du prochain examen des ressources financières de la Banque. Cet exercice sera mené par les gouverneurs de la BERD en 2006.

En Russie, les cours élevés du pétrole continuent d'alimenter une forte croissance du PIB, mais cette situation révèle aussi la vulnérabilité de cette économie aux fluctuations des cours du pétrole, ce qui retarde des réformes nécessaires, tout comme dans d'autres pays de la CEI riches en ressources. La priorité doit être accordée à l'investissement dans un large éventail de secteurs, notamment celui des finances, ainsi qu'à l'amélioration du climat d'investissement. Dans les pays où la transition est peu avancée et, dans une moindre mesure, dans ceux où elle en est à un stade intermédiaire, le défi

pour la BERD sera de trouver des projets de qualité dans un environnement à haut risque caractérisé par l'absence d'institutions propices au développement des marchés. La nouvelle initiative pour les pays en début de transition constitue l'assise qui permettra de hausser à la fois l'efficacité et le volume des activités de la Banque dans ces pays. La Banque doit continuer de collaborer étroitement avec les autres institutions financières. Une coopération élargie sera de fait nécessaire pour élaborer des projets ayant une forte incidence sur la transition et pouvant avoir des retombées sociales positives, entre autres, sous l'angle de la réduction de la pauvreté, afin d'inciter davantage les gouvernements de certains pays où la transition est la moins avancée à procéder à des réformes, difficiles au plan politique mais essentielles, en particulier la restructuration ou la fermeture de grandes entreprises d'État.

L'expérience acquise par la Banque au chapitre du processus de transition permet de tirer de précieux enseignements en prévision de l'avenir. L'engagement en matière de réforme démocratique et de réforme économique axée sur les marchés, de concert avec de saines politiques financières, est une condition nécessaire pour connaître une croissance économique soutenue et avoir accès aux marchés internationaux de capitaux, ce qui garantit en retour la continuité du processus de réforme. La relation entre réforme et croissance est complexe, et il existe d'autres facteurs qui permettent à certains pays de différer les réformes tout en continuant d'enregistrer une croissance, mais il demeure que la transition est plus affirmée dans les pays qui ont fait des progrès dans leurs réformes économiques et démocratiques. Dans ces économies, des cadres institutionnels propices au développement des marchés – environnements budgétaire et réglementaire prévisibles, protection des droits de propriété, système judiciaire impartial, réglementation et surveillance financières efficaces – ont eu tendance à émerger. Ces cadres, conjugués à un engagement envers les principes de la démocratie, ont permis de transformer en profondeur les perspectives offertes aux citoyens.

Par contre, dans certains autres pays de la région, en particulier ceux situés plus à l'est, la mise en place des institutions qui sous-tendent les économies de marché a peu progressé, et les processus de libéralisation et de privatisation sont loin d'être achevés. Il s'ensuit que la croissance économique demeure vulnérable aux chocs internes et externes. De plus, la nette augmentation de la pauvreté et des disparités depuis le début du processus de transition a affaibli l'appui aux réformes nécessaires dans bon nombre de pays. Il sera difficile de vaincre la résistance aux réformes; pour y parvenir, il faudra créer des perspectives d'emploi, prévoir des mécanismes de sécurité sociale pour ceux qui sont bousculés par l'évolution structurelle et défaire l'emprise de puissants groupes d'intérêts sur le processus de réforme.

Une saine gouvernance continue de jouer un rôle déterminant dans ces pays, et, à cet égard, la BERD devra trouver des façons d'exécuter ses travaux afin de mettre en valeur l'engagement contenu dans l'article 1 concernant les principes d'une démocratie multipartite et du pluralisme. La Banque continuera de surveiller tout particulièrement les progrès accomplis au Bélarus, au Turkménistan et en Ouzbékistan. Les activités de financement de la Banque au Bélarus et au Turkménistan se limitent au secteur privé. Quant à l'Ouzbékistan, le conseil d'administration réévaluera sa stratégie-pays à l'été de 2005 et déterminera si des progrès tangibles ont été accomplis par rapport aux repères économiques et politiques de la BERD. L'absence de progrès en Ouzbékistan, depuis avril 2004, laisse penser que la nouvelle approche correspondra à celle en vigueur actuellement. Le Canada continuera d'appuyer vigoureusement les efforts de la Banque pour s'attaquer aux enjeux portant sur la règle de droit, les droits de la personne et les principes de la démocratie.

La saine gouvernance des entreprises occupera également une place de choix dans les années à venir, et la BERD devra continuer de promouvoir des institutions saines, la perception plus efficiente de l'impôt et l'amélioration des cadres juridique et réglementaire. Elle doit veiller non seulement à l'élaboration des mesures législatives appropriées, mais également à leur application et à leur exécution.

Enfin, il importe tout autant d'exercer une saine gouvernance au sein même de la BERD. Étant donné que cette dernière, en sa qualité d'institution multilatérale, n'est pas réglementée, elle doit adopter les normes sectorielles les plus rigoureuses et les respecter. Dans ce but, la Banque a commencé en 2004 à élaborer une procédure de certification officielle des mécanismes de contrôle interne, qui devait être mise en application dès le début de 2005. Une certification officielle des contrôles financiers assurera que des contrôles internes efficaces sont en place, ce qui contribuera à déceler et à réduire les risques. Cette procédure, appelée COSO, a été élaborée aux États-Unis ces dernières années et est largement utilisée par les entreprises américaines, surtout à la suite de l'adoption de la Loi Sarbanes-Oxley. Elle est également utilisée par la Banque mondiale. En 2004, le conseil a examiné et prorogé le mandat du Comité de vérification de la Banque. L'examen du mandat des deux autres comités du conseil a également débuté en 2004, tout comme celui du code de déontologie de la BERD, de manière qu'ils soient conformes aux pratiques exemplaires en la matière. Ces examens seront achevés en 2005.

Pour communiquer avec le bureau de l'administrateur canadien

Pour communiquer avec le bureau de l'administrateur canadien, s'adresser au :
 Bureau de l'administrateur pour le Canada et le Maroc
 Banque européenne pour la reconstruction et le développement
 One Exchange Square, bureau 8.15
 Londres, EC2A 2JN
 Royaume-Uni

M. C. Scott Clark, administrateur	Tél. : +44 20 7338 6457
M. David Plunkett, administrateur adjoint ¹	Tél. : +44 20 7338 6507
M ^{me} Michelle Kaminski, conseillère ²	Tél. : +44 20 7338 6458 courriel : kaminskm@ebrd.com
M ^{me} Sandy Ferguson, conseillère ³	Tél. : +44 20 7338 6509 courriel : fergusos@ebrd.com
M ^{me} Alicja Krivicky, secrétaire de direction	Tél. : +44 20 7338 6507 courriel : krivicka@ebrd.com Télécopie : +44 20 7338 6062

¹ Réside au Haut-commissariat du Canada à Londres.

² Chargée des questions de nature stratégique.

³ Chargée du développement commercial et de la liaison avec les investisseurs.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la BERD

La Banque publie un volume considérable d'information sur ses diverses activités. Parmi ses publications figurent des guides d'information (par exemple, *La BERD : un partenaire pour votre financement*), des rapports spéciaux (comme le rapport annuel et le rapport sur la transition), des stratégies-pays et diverses fiches de renseignements.

On peut également obtenir de l'information sur le site Web de la Banque, à l'adresse suivante :

<http://www.ebrd.com/>

Les demandes d'information doivent être adressées au :

Service des publications
 Banque européenne pour la reconstruction et le développement
 One Exchange Square
 Londres, EC2A 2JN
 Royaume-Uni
 (Télécopie : +44 20 7338 7544)

ANNEXE 1

ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE LA BANQUE

Les activités financières de la Banque se répartissent entre les opérations ordinaires et les opérations spéciales, selon la provenance des fonds. Les opérations ordinaires sont financées par les ressources ordinaires en capital de la Banque, qui se composent du capital souscrit, des emprunts sur le marché et du revenu des prêts et placements. Les opérations spéciales sont celles financées par des « fonds spéciaux », constitués à des fins spécialement désignées qui sortent généralement du cadre des activités ordinaires de la Banque. À la différence des autres banques régionales de développement, la BERD ne propose pas de prêts assortis de conditions de faveur.

Ressources ordinaires en capital

À la fin de 2004, le capital autorisé de la Banque se chiffrait à 20 milliards d'euros. Le Canada a souscrit 3,4 % de ce capital, soit 680 millions d'euros (958 millions de dollars canadiens). Les contributions du Canada au capital de la Banque sont versées en dollars américains (selon un taux de change euro/dollar américain convenu d'avance).

En 2004, le Canada a effectué son septième achat d'actions en vertu de la première majoration du capital (qui a pris effet le 3 avril 1997 et a doublé le capital initial de 10 milliards d'euros). En vertu de la première majoration du capital, une tranche de 77,5 % de la part du Canada est « exigible à vue », dans l'éventualité improbable où la Banque en aurait besoin pour honorer ses obligations envers les créanciers obligataires. Le reste, soit 22,5 %, est payé en huit versements annuels égaux (40 % en espèces et 60 % sous forme de billets à demande ne portant pas intérêt et encaissables sur cinq ans). Le tableau ci-après indique l'échelonnement des paiements du Canada à la Banque en dollars américains.

La contribution du Canada au capital de la Banque constitue une charge non budgétaire puisque les actions de la Banque détenues par le Canada constituent un actif. Néanmoins, les contributions du Canada à la Banque font augmenter les besoins de trésorerie du gouvernement.

Paiements du Canada à la BERD

Année	Billets	Espèces	Encaissement de billets	Sorties de fonds (espèces)
			(en dollars américains)	
1991	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1992	11 903 502	11 903 502	3 967 834	15 871 336
1993	11 903 502	11 903 502	7 935 668	19 839 170
1994	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1995	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1996	–	–	7 935 668	7 935 668
1997	–	–	3 967 334	3 967 334
1998	7 287 199	4 858 132	1 457 439	6 315 572
1999	7 287 199	4 858 132	2 914 878	7 773 010
2000	7 287 199	4 858 132	4 372 317	9 230 449
2001	7 287 199	4 858 132	5 829 759	10 687 891
2002	7 287 199	4 858 132	7 287 198	12 145 331
2003	7 287 199	4 858 132	7 287 199	12 145 331
2004	7 287 199	4 858 132	7 287 199	12 145 331
Total	110 527 903	93 524 434	95 953 503	189 477 937

Emprunts sur les marchés

À la fin de 2004, l'encours de la dette de la Banque s'élevait à 12,2 milliards d'euros, l'échéance moyenne étant de 8,3 années à un coût moyen égal au TIOL (taux interbancaire offert à Londres) moins 34 points de base. Ces fonds ont été échangés contre des instruments à taux variable, principalement en dollars américains et en euros.

Standard & Poor's a attribué à la Banque la cote AAA à long terme et la cote A1+ à court terme. Moody's Investors Service a accordé une cote AAA aux obligations à long terme de la BERD.

Fonds spéciaux

La BERD administre un certain nombre de fonds bilatéraux et multilatéraux d'aide technique. Le Canada a contribué aux fonds spéciaux suivants :

Le Fonds canadien de coopération technique – Ce fonds a pour but principal de fournir un financement permettant d'embaucher des experts-conseils canadiens pour les projets de la BERD dans des domaines variés à l'intérieur des pays où la Banque opère. La contribution du Canada à ce fonds, depuis sa création en 1992, s'élève à 12,65 millions de dollars canadiens. La cinquième phase du fonds est en cours.

Le Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl – Ce fonds a pour objet principal d'assurer la sûreté du sarcophage mis en place autour du réacteur nucléaire endommagé (tranche 4) de la centrale de Tchernobyl, en Ukraine. Le coût total estimatif de ce projet de 10 ans s'élève à 1,1 milliard de dollars américains environ, dont 716 millions de dollars américains ont été souscrits jusqu'ici. Le Canada s'est engagé à souscrire 33 millions de dollars américains, dont 0,8 million de dollars américains d'aide bilatérale pour la réparation de la cheminée de ventilation.

Le Compte pour la sûreté nucléaire (CSN) – Ce compte a été institué en 1993 pour aider à financer la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl et l'amélioration de la sûreté dans les centrales nucléaires des pays où opère la Banque jusqu'à ce que ces centrales puissent être fermées. Le CSN s'ajoute aux autres mécanismes bilatéraux et multilatéraux d'aide technique en matière de sûreté nucléaire, et il est utilisé parallèlement aux efforts déployés au niveau multilatéral pour réformer de façon plus générale le secteur de l'énergie dans la région. La contribution du Canada à ce fonds, qui s'élève au total à 280 millions d'euros, est de 19,5 millions de dollars canadiens; cette contribution a été entièrement versée.

Le Fonds pour les petites entreprises de Russie (FPER) – Ce fonds se veut une facilité de financement des petites entreprises et de microcrédit dans diverses régions de la Russie. Créé en 1993 à titre de projet pilote, le FPER est devenu permanent en 1995. Le Canada a versé 11,3 millions de dollars canadiens à ce fonds de 300 millions de dollars américains.

Le Fonds de coopération ACDI-BERD pour l'Europe du Sud-Est (FCESE) – La contribution du Canada au plan d'action de la BERD pour l'Europe du Sud-Est totalisait 10 millions de dollars canadiens en 2002. Ces fonds, qui doivent servir à des activités de coopération technique et de cofinancement, sont conditionnels au recours à des experts-conseils canadiens; ils ont été utilisés en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ex-République Yougoslave de Macédoine, en Roumanie et en Serbie-Monténégro. En 2003, une somme additionnelle de 6 millions de dollars canadiens a été versée au FCESE, qui sera utilisé principalement dans les secteurs et pays prioritaires pour l'ACDI.

Le Fonds spécial pour la région des Balkans (FPRB) de l'ACDI et de la BERD – Outre le FCESE, le Canada a versé une contribution de 2 millions de dollars canadiens à ce fonds, dont l'objet est d'appuyer les efforts de reconstruction au lendemain des conflits survenus dans la région des Balkans.

Le Programme de redressement des entreprises – Ce programme a été mis sur pied en 1993 pour favoriser l'établissement de liens entre des conseillers sectoriels chevronnés des économies de marché et des cadres supérieurs d'entreprises choisies de la région. L'objectif du programme consiste à aider ces derniers à acquérir des compétences en gestion pour que leurs entreprises puissent devenir compétitives et rentables. En 2003, le

Canada a conclu un nouvel accord prévoyant le versement de 2,5 millions de dollars canadiens sur cinq ans au programme afin d'appuyer l'embauche de Canadiens à titre de conseillers. Cela porte la contribution totale du Canada à ce programme à 3,05 millions de dollars canadiens.

La Banque de micro-financement d'Ukraine (MFB) – En 2000, le Canada a conclu un accord avec la BERD en vue de verser 1,25 million de dollars canadiens au titre d'une aide technique pour la mise sur pied de la MFB. Sur une période de trois ans, le Canada a aidé la MFB à mettre en place un réseau de succursales dans l'ensemble de l'Ukraine, une attention toute spéciale étant accordée à Slavutych, collectivité où résident bon nombre des anciens employés de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Nouvelle institution se spécialisant dans les services financiers aux petites entreprises et aux micro-entreprises, la MFB sert en outre de banque modèle pour le secteur bancaire commercial d'Ukraine en démontrant la viabilité commerciale des prêts aux micro-entreprises et aux petites entreprises.

Soutien technique relatif à la ligne de crédit II pour les micro-entreprises et les PME d'Ukraine – Par ce mécanisme, le Canada a versé 3 millions de dollars canadiens de 1999 à 2004 pour les services de soutien technique fournis par des organismes canadiens qualifiés aux banques commerciales d'Ukraine obtenant des emprunts de la BERD aux termes de la ligne de crédit II à l'intention des micro-entreprises et des PME. Le soutien technique comprend la formation relative à l'évaluation des risques et des prêts.

Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale (PEDS) – Ce partenariat affecte les fonds fournis par des donateurs pour régler des problèmes environnementaux graves dans le nord-ouest de la Russie – en particulier les problèmes reliés aux déchets nucléaires – et pour fournir de l'aide dans des domaines comme le traitement des eaux et des eaux usées ainsi que l'efficacité énergétique. Dans les paramètres de son mandat, la BERD appuie les accords régionaux et multilatéraux pertinents sur l'environnement et le développement durable, notamment la Convention-cadre sur les changements climatiques et les mesures convenues aux termes du Protocole de Kyoto. Le Canada est devenu un contributeur officiel du fonds de soutien du PEDS à la fin de 2003 et a pris un engagement d'une valeur de 20 millions d'euros, ce qui en fait l'unique partenaire du PEDS de l'extérieur de l'Europe. Le Canada a réservé sa contribution au volet nucléaire du fonds; cette contribution est prise en compte dans le calcul de l'engagement du Canada au titre du Partenariat mondial du G-8. En ce qui touche les déchets nucléaires, le PEDS fournit un financement intégral des initiatives conformément à un cadre de coopération internationale visant à relever les défis complexes posés par les travaux d'assainissement requis à la suite des activités passées de la Flotte du Nord de la Marine soviétique. À cette fin, un plan directeur stratégique a été adopté par l'ensemble des contributeurs et servira de fondement aux projets associés au volet nucléaire du fonds.

Le Fonds de coopération ACDI-BERD pour l'Asie centrale et le Caucase du Sud – Créé en 2004, ce fonds doté de 2 millions de dollars canadiens sert à la planification et à la réalisation de projets en Asie centrale et dans le Caucase du Sud. Les secteurs visés sont les suivants : agroindustrie, ressources naturelles, financement des infrastructures (transports, télécommunications, financement municipal, etc.) et renforcement de la capacité des institutions locales travaillant au développement dans le secteur privé et des institutions de microcrédit. En concordance avec les programmes de l'ACDI, la priorité sera accordée aux projets devant se dérouler en Géorgie et au Tadjikistan. Il s'agit du premier fonds bilatéral canadien à la BERD qui fournisse un financement non lié (autrement dit, il n'est pas exigé que les sources des approvisionnements soient exclusivement canadiennes).

ANNEXE 2

POUR FAIRE AFFAIRE AVEC LA BERD

Il est possible d'obtenir des renseignements de nature générale à l'adresse Web suivante : www.infoexport.gc.ca/ifinet; on peut également communiquer avec le Département des communications de la Banque à Londres (tél. : +44 20 7338 6096; télécopie : +44 20 7448 6690).

Les demandes de renseignements complémentaires doivent être adressées à M^{me} Sandy Ferguson, conseillère chargée du développement commercial et de la liaison avec les investisseurs, Bureau de l'administrateur du Canada (tél. : +44 20 7338 6509; courriel : fergusos@ebrd.com).

Parrains canadiens de projets : Les entreprises canadiennes qui veulent s'enquérir de la possibilité de parrainer un projet de la BERD sont priées de s'adresser initialement soit au bureau de l'administrateur canadien à Londres (tél. : +44 20 7338 6282 ou +44 20 7338 6252; télécopie : +44 20 7338 6102), soit au bureau résident de la Banque dans un pays où elle effectue des opérations. Le site Web de la Banque offre des résumés des activités de la BERD dans le secteur privé, à l'adresse <http://www.ebrd.com/>.

Fournisseurs canadiens de marchandises et de travaux : La BERD fournit des renseignements sur toutes les étapes d'élaboration de projets dans le secteur public, à partir de la définition du projet par la Banque jusqu'à son approbation. Des renseignements sur les occasions de marchés et les avis de cofinancement de même que sur l'adjudication des marchés peuvent être obtenus sans frais sur le site Web de la Banque (à l'adresse susmentionnée).

Experts-conseils canadiens : Le site Web de la BERD renferme des avis de coopération technique et des invitations de manifestation d'intérêt pour des services d'experts-conseils se rapportant à des projets des secteurs public et privé. La BERD travaille à une initiative d'approvisionnement en ligne qui doit être lancée en 2005. Cette initiative comportera notamment la sélection d'experts-conseils par l'intermédiaire du Web.

Des renseignements sur les modalités d'approvisionnement actuelles sont présentées à l'adresse Web suivante : <http://www.ebrd.com/oppor/procure/index.htm>

Particuliers canadiens : La BERD tient à jour sur son site Web une section réservée au recrutement, qui renferme des renseignements sur des concours particuliers ouverts lorsque des postes deviennent vacants. En règle générale, les candidatures à des postes permanents, de même qu'à des emplois d'été, doivent être envoyées à :

Paolo Gallo, directeur des ressources humaines
Service des ressources humaines
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square
Londres, EC2A 2JN
Royaume-Uni

ANNEXE 3

MEMBRES DE LA BERD AU 31 DÉCEMBRE 2004

	Part du capital de la Banque		Part du capital de la Banque
	(%)	Pays où la Banque effectue des opérations	(%)
Membres européens			
Allemagne	8,52	Albanie	0,10
Autriche	2,28	Arménie	0,05
Belgique	2,28	Azerbaïdjan	0,10
Chypre	0,10	Bélarus	0,20
Danemark	1,20	Bosnie-Herzégovine	0,17
Espagne	3,40	Bulgarie	0,79
Finlande	1,25	Croatie	0,36
France	8,52	ERY de Macédoine	0,07
Grèce	0,65	Estonie	0,10
Irlande	0,30	Géorgie	0,10
Islande	0,10	Hongrie	0,79
Israël	0,65	Kazakhstan	0,23
Italie	8,52	Lettonie	0,10
Liechtenstein	0,02	Lituanie	0,10
Luxembourg	0,20	Moldavie	0,10
Malte	0,01	Ouzbékistan	0,21
Norvège	1,25	Pologne	1,28
Pays-Bas	2,48	République kirghize	0,10
Portugal	0,42	République slovaque	0,43
Royaume-Uni	8,52	République tchèque	0,85
Suède	2,28	Roumanie	0,48
Suisse	2,28	Russie	4,00
Turquie	1,15	Serbie-Monténégro	0,47
Union européenne	3,00	Slovénie	0,21
Banque européenne d'investissement	3,00	Tadjikistan	0,10
		Turkménistan	0,01
		Ukraine	0,80
Membres non européens			
Australie	0,50		
Canada	3,40		
Corée, République de	1,00		
Égypte	0,10		
États-Unis	10,00		
Japon	8,52		
Maroc	0,05		
Mexique	0,15		
Mongolie	0,01		
Nouvelle-Zélande	0,05		